




MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
19 mars 2024	
DATE D’AFFICHAGE	
Codification : 7.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 8 AVR. 2024 et publication du - 8 AVR. 2024	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-cinq mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH

Absents avec pouvoir :

Christine VALADE donne pouvoir à Bernard PLACE
André ALEX donne pouvoir à Christian LAREURE
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS
Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Lucie ROCH
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Fabienne STALARS
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Jacky BRAT

Absent sans pouvoir :

Patrick PORNET

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Bernard PLACE

OBJET : 2024-023 : Mise à jour des tarifs communaux

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver les tarifs communaux suite à mise à jour.

Les modifications proposées concernent la location de la salle des fêtes, les locations de salles pour activités sportives ainsi que les encarts publicitaires. La date d'entrée en vigueur proposée pour cette mise à jour est le 1^{er} avril 2024.

Ainsi, sont proposés les tarifs ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024
Publication : 08/04/2024

• Location site ERA

COUR ET PREAU Caution : 500 €	1 JOUR	WEEK-END
Associations et familles de Perreux	60 €	80 €
Familles extérieures de Perreux	100 €	120 €

SALLE RESTAURANT SCOLAIRE Caution de la salle : 1 000 €	1 JOUR	WEEK-END
Chèque de caution de 200 € pour nettoyage insatisfaisant		
Associations et familles de Perreux	200 €	300 €
Familles extérieures de Perreux		500 €

SALLE MULTICULTURELLE REZ HAUT Caution de la salle : 1 500 €	1 JOUR	V.S.D. WEEK-END
Chèque de caution de 300 € pour nettoyage insatisfaisant		
Location vaisselle de 0 à 150 personnes	50 €	
Location vaisselle de 150 à 300 personnes	100 €	
Associations de Perreux adhérentes à l'inter société	120 €	380 €
Associations extérieures de Perreux	200 €	1 100 €
Familles de Perreux		620 €
Familles extérieures de Perreux		1 100 €
AUTRES LOCATIONS	1 JOUR	2 JOURS
Evènementiel : samedi et dimanche		1 200 €
Evènementiel en semaine (possible le mardi et/ou le mercredi) :		
- Entreprises et structures importantes à but lucratif (exemples : banques, assurances...)	300 €	500 €
- Collectivités et syndicats (exemples : Roannais Agglomération, CUMA, Chambre d'agriculture, Roannaise de l'eau...)	Gratuit avec état des lieux	

• Location site salle des sports

Location salle 1 ^{er} étage SDS pour associations de Perreux	100 €/trimestre
Location salle 1 ^{er} étage SDS par auto-entrepreneur	200 €/trimestre pour 2 utilisations par semaine maximum + 100 € supplémentaire/trimestre pour chaque utilisation hebdomadaire supplémentaire
Location salle des sports pour intervenants extérieurs	80 €/jour

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20240325-2024-023-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024
Publication : 08/04/2024

- **Photocopies**

Photocopies	0.2 €/page
-------------	------------

- **Pavés publicitaires du bulletin municipal**

1/8ème de page	60,00 €
1/4 de page	90,00 €
1/2 page	150,00 €
1 page	250,00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la grille tarifaire telle que proposée.
- **De préciser** que cette nouvelle grille tarifaire entrera en vigueur au 1^{er} avril 2024.
- **D'affecter** les recettes correspondantes aux chapitres 70 et 75 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 28 mars 2024



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Bernard PLACE